

## **Presa di posizione di ACA – Associazione dei Broker assicurativi**

Madame, Monsieur,

En tant que Président de l'Association des Courtiers en Assurances, je me permets de vous écrire cet email à propos de l'émission qui passera ce soir sur la RSI.

En effet, nombre de nos membres tessinois m'ont interpellé à propos de votre programme et nous nous en réjouissons fortement. Cela signifie qu'il sont attentifs au fait que l'on puisse maltraiter leur profession de courtiers en assurances et qu'ils désirent se distinguer absolument des vendeurs de caisse-maladie qui ne sont bien souvent pas des professionnels.

J'ai moi-même déjà été amené dans les émissions A Bon Entendeur puis à On En Parle sur la RTS au mois de novembre 2017 (cf. PS ci-dessous), à venir défendre notre très belle profession. Je note que vous venez sur le même sujet et je m'en réjouis, car cela signifiera que plus on en parlera et plus les citoyens, quelle que soit la région linguistique, seront alertés et donc méfiants et mieux préparés.

En effet, il faut sans état d'âme refuser toute prise de RDV de courtiers en assurances maladie sur les mois de septembre - octobre, car ce sont, en très grande majorité, des chasseurs de caisse-maladie avec pour seul objectif, l'appât du gain et non pas le conseil quant à vos assurances maladie de base et/ou complémentaires.

Les appels téléphoniques intempestifs le soir et même le week-end devraient déjà alerter le citoyen. Par la suite, quelques autres points sont importants, soit:

1. demander à la personne de se présenter avec une carte de visite que vous garderez,
2. ne jamais prendre de décision le jour même,
3. ne pas signer de proposition pour avoir une offre de caisse-maladie (la proposition vous engage déjà par votre signature),
4. ne jamais non plus faire remplir le questionnaire de santé et le protocole de conseil par le courtier et
5. enfin ne pas résilier sa caisse-complémentaire sans avoir eu d'offre ferme et définitive de l'autre caisse-maladie.  
L'assurance de base est obligatoire et sans restriction de santé mais la complémentaire oui !!!

Le mieux est tout de même de pouvoir rencontrer un agent d'assurance ou courtier (non lié c'est encore mieux, soit quelqu'un travaillant avec plusieurs compagnies d'assurances ou caisses-maladies) qui vous a été référencé/recommandé ou encore celui avec lequel on traite ordinairement et à qui on a toujours pu faire confiance ou encore solliciter une association professionnelle qui vous délivrera les noms de cabinets de courtage, reconnus par la FINMA et respectant une éthique certaine du métier, qui veut que le conseil soit au seul centre de ses préoccupations et non pas le seul appât du gain.

J'espère que ces quelques lignes vous permettront de mieux comprendre la profession de courtiers en assurances et d'être rassurés quant au fait que des associations professionnelles comme l'ACA font tout pour protéger mais aussi défendre cet honorable métier qui ne doit viser qu'un seul et unique but: la satisfaction de nos clients.

A noter que pour nous différencier définitivement des "courtiers" d'assurances maladie et pour soutenir également nos membres tessinois, notre Association étudie la modification officielle de son nom qui peut prêter à confusion compte tenu de la récente dévaluation médiatique des mots "courtiers" ou "brokers".

Nous ne sommes, en effet, pas des courtiers, juridiquement parlant, mais des Intermédiaires non liés, selon la terminologie de la FINMA auprès de laquelle nous sommes enregistrés contrairement aux vendeurs de caisse maladie.

Notre nouveau nom sera commun aux langues française et italienne.

Je reste à votre entière disposition si vous souhaitez d'autres informations et vous adresse, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

PS: Voici les liens indiqués ci-dessus:

<https://www.rts.ch/dossiers/2017/rassurez-moi/8952468-l-assurance-maladie-c-est-la-jungle-.html> (du 06.11.2017);

<https://www.rts.ch/dossiers/2017/rassurez-moi/9094645-guichet-les-assurances-complementaires.html> (du 16.11.2017)

ou encore un résumé sur notre site d'association: <https://www.aca-courtiers.ch/index.php/news>

Loïc Dubost

Président de l'ACA

+4122/807.00.65 & +4179/606.35.02

**ACA** Créatrice du **FORUM** 2017  
DES COURTIERS

Association des Courtiers en Assurances

CP 6311

1002 Lausanne

[www.aca-courtiers.ch](http://www.aca-courtiers.ch)